



Fédération des hôpitaux vaudois



77^{ème} rapport de gestion exercice 2007

EXPÉRIENCE,
MODERNITÉ
ET VISION DU FUTUR



Fédération des hôpitaux vaudois

Impressum

Rédaction: FHV/PB - Graphisme: Rossich - Impression: Artprint Lausanne

Bois de Cery - 1008 Prilly - Tél. +41 21 643 73 53 - Fax +41 21 643 73 54 - www.fhv.ch

Sommaire

Message du Président	4
Comité exécutif de la FHV	5
Faits marquants de l'année 2007	6
Les orientations stratégiques de la FHV	6
Les rencontres avec le Chef du Département	6
Les grands dossiers cantonaux	7
Le financement hospitalier	8
La convention collective du travail	8
Le statut et la rémunération des médecins chefs	8
La Centrale d'encaissement (CEESV)	8
Principales commissions de la FHV	6
Bilan au 31 décembre 2007	9
Compte d'exploitation au 31 décembre 2007	10
Budget 2008	10
Organe de révision OFISA	11
Les forces de la FHV	12
Statistiques	13

Le message du Président

Dans mon message de l'année dernière je prédisais que l'année 2007 serait une année très importante pour notre association et je me réjouissais du fait que Monsieur le Conseiller d'Etat P.-Y. Maillard et son Département souhaitaient une Fédération des hôpitaux vaudois forte.

Je retenais cependant mon appréciation définitive en m'interrogeant sur la réelle volonté du Chef du Département d'ouvrir grande la discussion sur le statut juridique du futur hôpital Riviera-Chablais. Je précisais alors que l'avenir allait rapidement nous apporter des réponses sur la possibilité d'avoir un véritable débat partenarial sur ce thème.

Force est malheureusement de constater que ce débat n'a pas eu lieu !

En effet, nous n'avons pas pu mettre en avant nos arguments en faveur du statut privé reconnu d'intérêt public. Les avantages du partenariat public-privé face au centralisme étatique n'ont jamais été abordés en profondeur. Et à ce stade, il faut bien le regretter, nos thèses n'ont pas été prises en considération par le Conseil d'Etat vaudois.

Cette incompréhension ne me surprend cependant pas totalement. En effet, la politique est souvent faite de compromis et d'accords plus ou moins occultes. Ceux qui ont probablement été passés au sein du collège gouvernemental semblent bâillonner les Conseillers d'Etat à priori en faveur de l'autonomie de gestion et du «New public management». Certains ont certes accepté de nous écouter mais leur silence poli n'a fait que conforter le Département dans ses visions monopolistiques.

Aujourd'hui, le Chef du Département semble avoir les coudées franches. Il est vrai qu'entre temps, l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), pour des raisons qui lui sont propres, vient de demander un statut autonome de droit public, ce que la FHV regrette profondément. Il est vrai également que nos membres des institutions de Plein Soleil et de Lavigny ont de la peine à trouver les soutiens et les relais indispensables pour éviter de devenir des satellites du CHUV. Bref, je me dis que la belle unanimité affichée l'année dernière lors de nos rencontres du Mont-Pèlerin et de Cery, pour défendre le statut qui est le nôtre depuis plus de cent ans, tend à se lézarder quelque peu...

La récente prise de position extrêmement ferme et courageuse des organes de l'Hôpital Riviera me réjouit et je pense sincèrement que la volonté de spoliation des biens de l'Hôpital Riviera ne sera pas si facile à réaliser par le Conseil d'Etat car nous vivons encore, fort heureusement, dans un état de droit qui respecte la propriété privée.

Nos membres ne doivent pas se laisser bernier par

le discours qui voudrait que la question du statut privé ou public ne soit qu'une question anecdotique et qu'en fin de compte la véritable question se situe au niveau de l'autonomie des établissements en matière de gestion.

Le seul statut qui permettra de préserver cette indispensable indépendance managériale est celui que nous connaissons et qui a fait ses preuves depuis plus d'un siècle. L'abandonner, c'est clairement renier tout le travail accompli par les organes des établissements, formés de miliciens indépendants et convaincus. Ceux-ci sont souvent des professionnels de la gestion redoutablement efficaces. Ils jouent de surcroît parfaitement leur rôle de relais avec la population locale.

C'est pour cette raison que le Comité exécutif de la FHV reste convaincu de la pertinence du mandat qui lui a été confié par ses membres de tout faire pour défendre le statut privé reconnu d'intérêt public. C'est dans cette optique qu'il a orienté les efforts du secrétariat général à côté de ses missions plus traditionnelles auxquelles il a parfaitement répondu durant l'année écoulée.

Je ne terminerai pas sans remercier mon Comité qui s'investit complètement dans sa tâche et qui arrive, malgré quelques discussions animées, à conserver la décontraction et l'humour qui dédramatisent nos débats. Mes remerciements s'adressent bien évidemment aussi à notre secrétaire général et à toute son équipe qui effectuent un travail de fond souvent dans l'ombre et j'aimerais par ces quelques mots qu'ils sachent que l'ensemble des membres de notre Fédération et du Comité sont très conscients et très reconnaissants de l'immense travail accompli tout au long de ces dernières années. Je tiens aussi à associer à ces remerciements toutes les personnes qui, en plus de leur tâche au sein de leur établissement, acceptent de participer régulièrement à des commissions de travail. Leur apport est indispensable, car ils apportent la connaissance et l'expérience du terrain, ce qui permet de seconder très efficacement l'équipe de notre secrétariat général.

Que vive notre Fédération avec des membres libres, indépendants et forts !



Claude Recordon
Président

Comité Exécutif

Présidé par Monsieur Claude Recordon, le Comité Exécutif, constitué de 9 membres dont 2 avec voix consultatives, s'est réuni à 12 reprises durant l'année 2007. C'est dans cette même composition que ce Comité entamera la troisième année de son mandat.

Présidence



M. Claude Recordon
Syndic d'Orbe

Vice-Présidence



M. Pierre Badoux
Notaire, Le Sentier

Membres



M. Dominique Kohli
Président du Conseil d'administration de l'Ensemble Hospitalier de la Côte (EHC)



M. Christian Kramer
Membre du Comité directeur des eHnv



M. Pierre Loison
Directeur général de Hôpital du Chablais (HDC)



M. Daniel Walch
Directeur général du Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique (GHOL)

Membres avec voix consultative



M. Jean-François Brunet
Président de la Conférence des directeurs généraux de la FHV et Directeur général de l'Hôpital Riviera



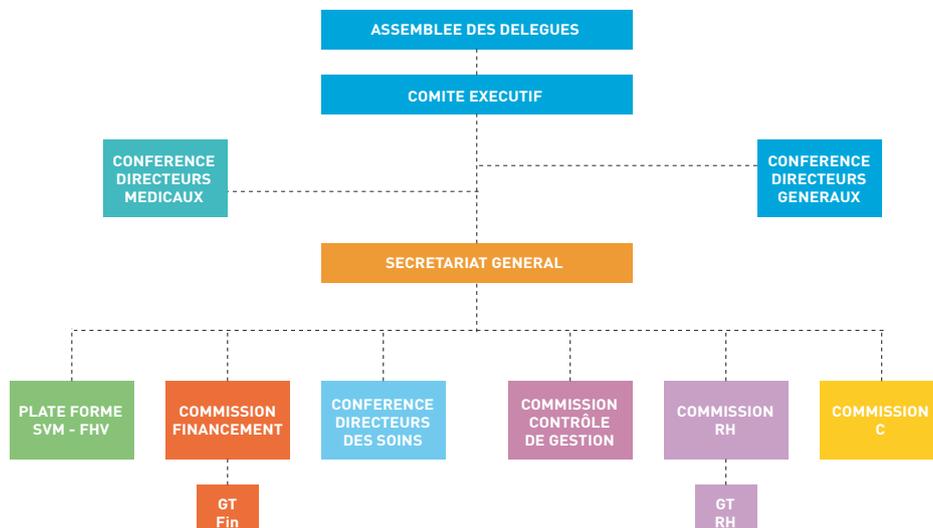
M. Dr Bertrand Vuilleumier
Président de la Conférence des directeurs médicaux de la FHV et Directeur médical des eHnv



M. Robert P. Meier
Secrétaire général de la FHV

Secrétaire avec voix consultative

Organisation



Faits marquants de l'année

Les orientations stratégiques de la FHV

Les travaux débutés en 2006 se sont poursuivis tout au long de l'année 2007. Deux journées de réflexion stratégique rassemblant les membres du Comité exécutif, les représentants des Conseils d'administration des hôpitaux, les membres de la Conférence des directeurs généraux et un représentant des Conférences des directeurs médicaux et des directeurs des soins ont été organisées au début du mois de mars puis courant avril. De ces discussions riches et animées sont ressortis trois axes stratégiques prééminents :

- 1. La défense du statut privé reconnu d'intérêt public (RIP) :**
Les participants aux journées de réflexion ont rappelé que la défense des intérêts des institutions membres - et donc la défense de leur statut privé RIP - était, à l'évidence, un point central de l'action de la FHV. Ils ont réaffirmé leur attachement à une forte autonomie de gestion. Le statut actuel associe une vision entrepreneuriale et concurrentielle à la légitime nécessité d'un contrôle de l'offre par l'Etat. La défense du statut privé reconnu d'intérêt public est donc une question centrale prioritaire. Dans la perspective des prochaines décisions concernant le futur hôpital Riviera-Chablais, ce point doit donc être mis en avant lors des discussions avec nos partenaires.
- 2. La plateforme de financement :** Les établissements membres ont souhaité renforcer les capacités du secrétariat général en matière de négociation de financement. Dans ce but, ils ont accepté de s'impliquer davantage dans la préparation des dossiers budgétaires. Une plateforme de financement, dans laquelle les directeurs s'engagent clairement à promouvoir le benchmarking et à optimiser les moyens de négociation a ainsi été créée.

- 3. Le projet «sécurité des patients» :** Le lancement de ce projet FHV est l'aboutissement des réflexions d'un atelier consacré à ce thème et animé par le Dr A. Staines. Le groupe de réflexion a proposé la mise en place d'une structure visant à renforcer la sécurité des patients dans tous les hôpitaux de la FHV. Cette proposition a abouti, dans un premier temps, à la rédaction d'un cahier des charges pour l'élaboration d'un concept pour une étude de faisabilité et une phase préparatoire que le Comité exécutif a accepté. Il a mandaté M. Staines pour réaliser cette étude de faisabilité. C'est donc à la fin de l'année 2007 que M. Staines a rendu son rapport intitulé «Renforcement de la sécurité des patients au sein des hôpitaux de la FHV - concept & étude de faisabilité». Le rapport insiste particulièrement sur la nécessité d'investir beaucoup de volonté et de ressources pour avoir de véritables chances d'aboutir ! Cela nécessitera un engagement de toutes les parties à l'interne de la FHV. Le Comité exécutif s'est donné la fin de l'année 2007 et la première partie de l'année 2008 pour vérifier la pertinence du sujet et surtout la volonté d'implication des établissements membres dans le démarrage du projet. Durant cette première phase, M. Staines devra donc rencontrer, expliquer et convaincre les différents acteurs au sein des hôpitaux.

Les rencontres avec le Chef du Département

Plusieurs rencontres avec Monsieur P.-Y. Maillard ont eu lieu au cours de l'année écoulée, soit dans le cadre des rencontres traditionnelles DSAS-FHV (7 mai et 22 octobre 2007), soit dans le cadre de réunions plus spécifiques (CCT du domaine sanitaire, LPFES ou relations avec les médecins assistants).

Principales commissions de la FHV

Conférence des directeurs généraux



Président: J.-F. Brunet (Riviera).
D. Walch (GHOL), M. Jequier (Hôpital du Pays d'Enhaut), A. Allmendinger (eHnv), P.-A. Berthod (Hôpital de Lavaux), G. Simon, (Institution de Lavigny), F. Jacot-Descombes (EHC), D. Mayer (Fondation de Nant), M. Cuennet (HIB), P. Loison (HDC), P. Beetschen (Fondation Plein Soleil), A.-M. Vitti (CSSC), J.-P. Butty (Riviera), P. Beck (Fondation Rive-Neuve).

Conférence des directeurs médicaux



Président: B. Vuilleumier (eHnv).
B. de Roguin (eHnv), M. Carrel (GHOL), B. Fasnacht (HDC), D. Söderström (Fondation de Nant), R. Maendly (HIB), T. Pache, puis Y. Trisconi (EHC), P. Saegesser (Riviera).

Plate-Forme SVM-FHV

A. Allmendinger (eHnv), J.-F. Brunet (Riviera),
E. Jacot-Descombes (EHC), D. Walch (GHOL).

Commission Financement



Présidente: V. Devenoge (eHnv).
E. Koliqi (Riviera), A. Barbey (eHnv), A. Berger (CSSC), Institution de Lavigny, Fondation Plein Soleil, Hôpital de Lavaux & Hôpital du Pays-d'Enhaut), J.-X. Blanc, puis T. Ruchet (Fondation de Nant), F. Champion (Hôpital de Lavaux), L. Chenin (HIB), F. Clerc (EHC), J. Favez (HDC), J. Perez (GHOL), O. Rochat (Fondation Plein Soleil), E. Simon (CSSC), A. Gallo (Institution de Lavigny).

Le 19 janvier, s'est tenue une première rencontre au Service de la santé publique au cours de laquelle ont été notamment abordées les questions de finalisation des budgets hospitaliers 2007 (modèle de financement et contrats de prestations), de procédure de nomination des médecins chefs et de mise en place d'une clause du besoin.

Le 29 janvier, une séance consacrée plus particulièrement à la concrétisation de la CCT du domaine sanitaire a également eu lieu à Lausanne.

Le 7 mai à l'Hôpital du Chablais à Aigle, M. Maillard a annoncé qu'il pourrait envisager une loi plus générale concernant la clause du besoin, couvrant également les questions de maîtrise de la densité de l'offre « médico-hospitalière » et de préservation d'une bonne couverture médicale sur l'ensemble du territoire. Il a appelé à une réflexion partenariale, élargie aux médecins et aux cliniques privées sur ce thème. Lors de cette séance, la FHV a obtenu des réponses satisfaisantes aux questions posées en matière de financement 2008. Des garanties ont été obtenues sur les principes de financement et, en particulier, sur le maintien des recettes « historiques » avec l'addition de facteurs de variation. Un échange d'informations sur la concrétisation du futur hôpital Riviera-Chablais a également eu lieu, avec la constatation que les visions étaient fortement opposées sur la question du statut juridique du futur établissement. A cette occasion, le Chef du Département a clairement indiqué qu'il entendait proposer au Conseil d'Etat vaudois une convention intercantonale VD-VS mentionnant le statut autonome de droit public pour ce futur hôpital.

Le 21 août puis le 21 septembre, ont eu lieu deux séances sur les dispositions d'application de la LPFES. Des échanges sur les questions générales de planification sanitaire avec la proposition du DSAS de mettre en place une Commission cantonale de régulation de l'offre de soins, pour remplacer le projet de clause du besoin, ont eu lieu à cette occasion. M. Maillard a souhaité également que la question des rémunérations directoriales soit abordée de manière partenariale. Plusieurs séances de travail sur ce thème ont donc été agendées avec le Service de la santé publique. Le 22 octobre à Vers-chez-les-Blanc, a eu lieu la deuxième rencontre DSAS-FHV de l'année. Lors de cette séance divers points ont été mis en discussion, dont la signature de la CCT des médecins

assistants, la problématique du sous-financement des investissements hospitaliers, le lancement d'une étude comparative sur les systèmes d'achat CHUV et FHV et la mise en œuvre de la loi sur les réseaux avec le découpage géographique.

Le 19 novembre, une rencontre entre les médecins assistants (ASMAV), le Chef du Département et la FHV n'a pas permis de régler les divergences de vues sur l'acceptation d'une nouvelle CCT. Contrairement au CHUV, la FHV a exprimé son désaccord sur une convention peu souple et qu'elle ne pourrait pas appliquer par insuffisance de financement. M. Maillard a clairement indiqué sa volonté d'imposer cette CCT aux hôpitaux privés RIP.

Les grands dossiers cantonaux

En 2007, la FHV a été consultée sur plusieurs dossiers importants :

- Le concordat relatif à la coordination de la concentration de la médecine hautement spécialisée (CCCMHS). La FHV est favorable au concept d'une planification globale de la médecine hautement spécialisée (MHS) pour la Suisse entière. Elle a cependant attiré l'attention des autorités sur les questions liées aux listes cantonales des hôpitaux qui devraient être moins rigides et tenir compte des progrès scientifiques, de leur diffusion et de leur accessibilité, ainsi qu'à la nécessité d'intégrer l'avis des collègues de médecins par spécialité concernant le contenu précis de la liste des disciplines concernées.
- La mise en œuvre de la loi sur les réseaux de soins et le projet de découpage géographique. La FHV, l'AVDEMS et la FEDEREMS ont écrit au Chef du Département pour lui signifier leur désaccord sur ce projet qui donne un caractère fortement administratif, centralisé et onéreux au système des réseaux. Quant au découpage géographique, la FHV a souhaité que le projet respecte, dans la mesure du possible, les habitudes et les préférences de la population. La FHV a également insisté sur la nécessité de mettre en place une instance de coordination représentative et dotée de véritables statuts dans laquelle chaque réseau sera représenté (CORES = Coordination des réseaux de soins). →

Conférence des directeurs des soins



Président: J.-L. Tuma (GHOL).
S. Bigler, (Fondation Rive-Neuve), F. Irigaray (Hôpital du Pays-d'Enhaut), C. Perrenoud (eHnv), C. Zraggen (Hôpital de Lavaux), T. Azzola (Institution de Lavigny), M. Desmedt (EHC), P. Horner (Riviera), R. Panchaud, (Fondation de Nant), D. Pittet (HIB), P. Rouge (HDC), M. Salazar (Fondation Plein Soleil), L. Taboada (CSSC).

Commission Contrôle de gestion



Président: C. Wille (EHC).
L. Tillet (eHnv), J. Despland (GHOL), J. Favez (HDC), E. Koliqi (Riviera), T. Ruchet (Fondation de Nant), J.-P. Marmy (HIB), A. Berger (CSSC), Institution de Lavigny, Fondation Plein Soleil, Hôpital de Lavaux & Hôpital du Pays-d'Enhaut), E. Simon (CSSC), A. Hersperger (eHnv).

Commission Ressources humaines



Président: P. Cotter, (eHnv).
D. Drainville, (Riviera), J.-X. Blanc puis T. Ruchet (Fondation de Nant), F. Clerc (EHC), G. Deléchat (HIB), F. Prisco (GHOL), M. Samson (HDC), N. Velo (Fondation Plein Soleil).

Commission C



Présidente: C. Perrenoud (eHnv).
P. Villiger (CSSC), P.-A. Duc (eHnv), P. Beetschen (Fondation Plein Soleil), T. Ruchet (Fondation de Nant), M. Jequier (Hôpital du Pays-d'Enhaut), F. Reynaud (HIB, EMS Les Cerisiers), P.-A. Berthod (Hôpital de Lavaux), L. Bouça (GHOL), P. Badoux (HDC – CTR Miremont).

Faits marquants de l'année

- La prise de position sur le projet de loi sur la clause du besoin. Alors que la FHV souhaitait s'abstenir sur cette question, le Chef du Département a annoncé qu'il ne présenterait ce projet de loi que si la FHV y apportait son soutien. Après plusieurs rencontres et diverses modifications de textes, le Chef du Département propose un projet de loi plus général. Il s'agit de créer une commission cantonale chargée de suivre l'évolution de la couverture des besoins en soins et de préavisier le Département sur les mesures de régulation et d'approvisionnement à prévoir. Cette commission comprendrait des représentants des milieux des soins, de la formation, de la recherche ainsi que de la société civile. La majorité des directeurs se sont positionnés favorablement sur ce nouveau projet, tout en demandant au secrétariat général de rester attentif à ce que ce projet ne renforce pas la tendance centralisatrice et administrative du système sanitaire.
- La révision de la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH). La FHV s'est montrée favorable à ce projet de loi, tout en insistant sur la nécessité de prendre en compte les contraintes en matière de gestion des établissements et de ne pas générer de charges supplémentaires pour les équipes en place.
- La révision de la loi sur la santé publique (LSP). La FHV a estimé que ce projet de révision de la loi sur la santé publique (LSP) était utile. Elle a souhaité être associée à l'élaboration du règlement d'application, qui devra permettre aux établissements privés reconnus d'intérêt public de conserver toutes leurs capacités de flexibilité, d'adaptabilité et de responsabilité.
- Le projet de loi sur le Bureau cantonal de médiation santé-social et la Commission d'examen des plaintes (LMéCOP). La FHV a salué le travail réalisé par le médiateur et la Commission d'examen des plaintes depuis leur institution. Elle a jugé ce nouveau concept intéressant dans l'esprit et dans la volonté de mieux protéger les patients, les résidents et les personnes handicapées. Elle a déploré cependant l'envergure envisagée pour l'ensemble du dispositif et regretté vivement le peu de place réservée aux institutions et à leurs représentants dans l'organisation présentée.
- Le projet d'Ecole de biologie et de médecine (EBM). La FHV n'a pas souscrit à ce projet de regroupement du CHUV et de la faculté de biologie et de médecine dans une seule entité EBM. Elle a estimé que ce projet n'apportait pas de réponse satisfaisante aux deux principes fondamentaux qui ont été posés, soit une large autonomie et une capacité de résolution des contradictions entre les besoins académiques et hospitaliers. Par ailleurs, l'organisation prévue ne se donne pas les moyens d'atteindre les objectifs ambitieux qu'elle se fixe.

Le financement hospitalier

Le bouclage des diverses conventions 2007 a été particulièrement difficile. Les partenaires ont été longtemps dans l'attente d'une décision de SantéSuisse concernant les tarifs assureurs. Les tarifs proposés pour l'activité psychiatrique, pour l'activité B et pour l'activité A somatique des hôpitaux de la FHV ont finalement été acceptés en mars, alors que les tarifs A somatiques universitaires (CHUV) ne l'ont été que plus tard dans l'année.

Concernant l'activité ambulatoire (TarMed), les assureurs vaudois ont dénoncé la convention dans les délais légaux, soit au 30 juin 2007. Cette convention passée entre les assureurs maladie et la communauté contractuelle composée des Hospices/CHUV et de la FHV, fixait une valeur du point TarMed de 98 cts pour 2007. La communauté contractuelle s'est donc préparée à renégocier une nouvelle valeur du point pour 2008.

Grâce à l'excellent travail des commissions concernées, les négociations budgétaires pour 2008 ont abouti à une augmentation de 1% au titre des augmentations statutaires et de 1,2% au titre de l'indexation des salaires. Par ailleurs, 1% d'indexation des autres charges était accordé. Par ailleurs, le DSAS est entré en matière sur une bonne partie des projets et demandes spécifiques des établissements. Enfin, des moyens ont été octroyés au titre de l'application de la CCT.

La Convention collective du travail (CCT)

Après bien des soubresauts, la CCT du domaine sanitaire a été signée le 1er octobre 2007. Ce sont deux articles litigieux concernant les "délégations syndicales" et les "garanties financières" qui ont retardé l'aboutissement des négociations.

Une commission paritaire professionnelle (CPP) a aussitôt vu le jour. Elle sera financée à égalité entre employés et employeurs. Provisoirement, le siège de la CPP est installé dans les locaux de la FHV. C'est Madame Myriam Fonjallaz qui en assure le secrétariat.

Le statut et la rémunération des médecins chefs

Les négociations pour une nouvelle CCT des médecins chefs se sont déroulées durant le début de l'année 2007. C'est au mois d'avril que la SVM et la FHV ont pu aboutir à un texte commun. La signature de la nouvelle CCT a été effective au mois de mai.

Dans le cadre de cette convention, la mise sur pied d'une plate-forme politique SVM-FHV est prévue. Le rôle de cette plate-forme est de resserrer les liens entre le corps médical et les directions, dans l'optique de créer un front commun pour mieux défendre le statut des hôpitaux privés RIP, d'une part, et de préparer les futures négociations financières, d'autre part.

Par ailleurs, une Commission paritaire SVM-FHV est prévue afin de traiter de l'application de la CCT.

La Centrale d'encaissement (CEESV)

Pour rappel, la CEESV aurait dû être supprimée en 2007. Le CHUV et SantéSuisse y étaient favorables, mais la FHV a insisté pour la maintenir une année supplémentaire, jusqu'à fin 2007, pour des raisons de trésorerie principalement. Depuis, l'Etat se pose la question de la conserver ou non. La Conférence de directeurs généraux a donné son accord de principe pour la fermeture de la CEESV pour la fin de l'année 2008.

Bilan

au 31 décembre 2007

Actif	31.12.2007	31.12.2006
Disponible	473'720.37	487'887.62
Caisse	1'681.12	237.77
BCV 714.45.95	143'879.35	147'674.65
BCV 5070.42.52 Tarmed	128'159.90	139'975.20
UBS SA - dépôt à terme	200'000.00	200'000.00
Réalisable à court terme	108'349.80	70'599.11
Débiteurs	72'543.00	62'500.00
c/c débiteurs charges sociales	12'951.20	685.10
AFC, impôt anticipé à récupérer	2'529.10	4'378.11
Actifs transitoires	16'121.65	3'033.90
Avances CPP	4'202.85	0.00
Inventaires stock et classeurs	2.00	2.00
Réalisable à moyen terme	30'011.59	269'482.10
BCV 948.08.76 / CHF	0.00	217'483.95
BCV 965.35.06 / USD	0.00	16'433.35
BCV 960.27.54 / EUR	0.00	35'564.80
UBS SA 409288.40B CHF	30'092.40	0.00
UBS SA 409288.70H CHF	-279.92	0.00
UBS SA 409288.41E EUR	210.68	0.00
UBS SA 409288.01X CHF	-91.83	0.00
UBS SA 409288.71G EUR	80.26	0.00
Mobilisé	503'417.00	234'926.86
Titres	506'765.00	220'774.86
Action LBG + CADES	14'151.00	14'151.00
Provision pour diff. de cours	-70'000.00	-70'000.00
Mobilier	1.00	1.00
Installations & aménagement	52'500.00	70'000.00
Total Actif	1'115'498.76	1'062'895.69
Passif	31.12.2007	31.12.2006
Exigible à court terme	269'632.88	150'553.51
UBS SA 297-409288.40B	0.00	38.65
Passifs transitoires	76'308.75	91'096.45
Fournisseurs	42'947.42	30'245.50
c/c créanciers charges sociales	3'714.90	12'271.10
c/c TVA	4'890.60	4'035.60
Avances frais de projets	141'771.21	12'866.21
Fonds affectés	255'354.40	363'870.20
Fonds projet fusion FHV/FHVI	50'000.00	50'000.00
Fonds plate-forme SVM-FHV	42'064.71	150'580.51
Fonds projet divers	160'594.39	160'594.39
Fonds soutien présidence H+	2'695.30	2'695.30
Fonds propres	590'511.48	548'471.98
Capital	413'441.28	382'723.61
Réserve FHV	135'030.70	135'030.70
Bénéfice de l'exercice	42'039.50	30'717.67
Total Passif	1'115'498.76	1'062'895.69

Charges

LIBELLES	COMPTES 2006	BUDGET 2007	COMPTES 2007	DIFFÉRENCE Budget/ comptes
SALAIRES				
Salaires	796'106.60	767'286.00	807'905.00	40'619.00
Total salaires	796'106.60	767'286.00	807'905.00	40'619.00
CHARGES SOCIALES				
AVS/AI/APG - AC - AF	62'628.25		65'906.55	65'906.55
Prévoyance professionnelle	62'351.30		63'721.95	63'721.95
Assurance accidents LAA	1'412.95		6'554.20	6'554.20
APG - maladie	16'953.30		12'496.30	12'496.30
Charges sociales (budget des charges sociales)		145'000.00		-145'000.00
Total charges sociales	143'345.80	145'000.00	148'679.00	3'679.00
AUTRES CHARGES DU PERSONNEL				
Collaboration AVDEMS	24'000.00	24'000.00	24'000.00	0.00
CCT Santé	24'133.65	10'000.00	9'271.35	-728.65
Frais divers personnel	9'229.20	8'000.00	8'248.75	248.75
Frais nettoyage des locaux	0.00	15'000.00	14'633.60	-366.40
Frais divers contrôleur de gestion	0.00	2'000.00		-2'000.00
Total autres charges du personnel	57'362.85	59'000.00	56'153.70	-2'846.30
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
Loyers	70'332.00	70'332.00	70'332.00	0.00
Chauffage/électricité	4601.35	5'500.00	4'211.40	-1'288.60
Total autres charges d'exploitation	74'933.35	75'832.00	74'543.40	-1'288.60
ENTRETIEN ET REPAR. EQUIPEMENTS				
Maintenance matériel informatique	37'660.00	40'000.00	37'660.00	-2'340.00
Frais site internet	0.00	4'000.00	0.00	-4'000.00
Installation et aménagements	10'410.00	6'000.00	3'744.90	-2'255.10
Réparation matériel	288.35	2'000.00	354.00	-1'646.00
Total entretien et répar. équipements	48'358.35	52'000.00	41'758.90	-10'241.10
CHARGES DES INVESTISSEMENTS				
Amort. aménagement et locaux	23'435.00	32'000.00	17'500.00	-14'500.00
Total charges des investissements	23'435.00	32'000.00	17'500.00	-14'500.00
CHARGES DES INTERETS				
Frais bancaires	7'802.80	5'000.00	2'307.72	-2'692.28
Pertes sur ventes titres	11'136.11	0.00	0.00	0.00
Total charges des intérêts	18'938.91	5'000.00	2'307.72	-2'692.28
FRAIS DE BUREAU ET D'ADMINISTRATION				
Matériel de bureau d'usage courant	5'236.05	7'000.00	4'510.20	-2'489.80
Taxes, ccp, téléphones	8'085.50	13'000.00	7'244.55	-5'755.45
Taxes PTT	4'055.45	7'000.00	4'370.00	-2'630.00
Frais photocopieurs	6'843.25	10'000.00	8'417.90	-1'582.10
Documentation professionnelle	11'993.40	10'000.00	4'426.70	-5'573.30
Marketing (News, plaquettes ...)	21'241.60	30'000.00	58'561.30	28'561.30
Recherche personnel	0.00	4'000.00	0.00	-4'000.00
Frais de formation	9'000.00	20'000.00	195.00	-19'805.00
Indemnités déplacements	14'776.35	14'000.00	14'044.40	44.40
Frais divers et de représentation	10'637.35	10'000.00	1'845.30	-8'154.70
Journées d'études et Congrès	9'465.09	8'000.00	3'951.80	-4'048.20
Matériel informatique	1'634.60	8'000.00	423.50	-7'576.50
Fiduciaire	5'444.55	6'000.00	5'487.60	-512.40
Conseils, juristes, avocats	13'923.55	20'000.00	0.00	-20'000.00
Mandats divers	39'783.50	25'000.00	53'340.40	28'340.40

LIBELLES	COMPTES 2006	BUDGET 2007	COMPTES 2007	DIFFÉRENCE Budget/ comptes
→ FRAIS DE BUREAU ET D'ADMINISTRATION (suite)				
Fiduciaire	5'444.55	6'000.00	5'487.60	-512.40
Conseils, juristes, avocats	13'923.55	20'000.00	0.00	-20'000.00
Mandats divers	39'783.50	25'000.00	53'340.40	28'340.40
Charges projets divers	0.00	0.00	2'174.50	2'174.50
Cotisations, dons	13'579.00	13'000.00	13'384.09	384.09
Charges projet plate-forme SVM-FHV	0.00	0.00	108'515.80	108'515.80
Charges Statut et rémunérations médecins	49'619.65	20'000.00	0.00	-20'000.00
Comité, Ass. générale	44'643.50	35'000.00	47'669.80	12'669.80
Pertes sur débiteurs	258.20	0.00	0.00	0.00
GT divers, commissions internes FHV	61'327.25	60'000.00	90'511.60	30'511.60
GT et sous-groupes CTR	2'652.45	4'000.00	4'802.90	802.90
Autres frais divers	1'490.35	2'000.00	14'473.75	12'473.75
Total frais de bureau et d'administration	335'690.64	326'000.00	448'351.09	122'351.09
PRIMES ASSUR., TAXES, IMPOTS ET CHGES EXP.				
Primes d'assurances	1'944.20	3'600.00	1'951.00	-1'649.00
Total primes d'assur., impôts et charges exp.	1'944.20	3'600.00	1'951.00	-1'649.00
CHARGES EXTRAORDINAIRES				
Charges exercices antérieurs et extraordinaires	1'272.40	0.00	0.00	0.00
Total charges extraordinaires	1'272.40	0.00	0.00	0.00
TOTAL CHARGES	1'501'388.10	1'465'718.00	1'599'149.81	133'431.81

Produits

PRODUITS FINANCIERS				
Intérêts créanciers	1'986.49	1'200.00	1'290.82	90.82
Gains réalisés sur titres	20'050.83	0.00	35'698.65	35'698.65
Différences de changes	1'388.37	0.00	601.73	601.73
Revenus des titres et placements	4'925.53	4'500.00	9'378.96	4'878.96
Revenus des parts sociales	1'400.00	1'400.00	730.00	-670.00
Total produits financiers	29'751.22	7'100.00	47'700.16	40'600.16
AUTRES PRODUITS				
Ventes imprimés	2'806.00	2'000.00	2'851.85	851.85
Ventes publications	303.45	500.00	0.00	-500.00
Ventes classeurs FHV	655.40	500.00	0.00	-500.00
Produits divers	2'867.80	2'000.00	19'138.10	17'138.10
Total autres produits	6'632.65	5'000.00	21'989.95	16'989.95
PRODUITS ACCESSOIRES				
Participation groupe CTR	39'108.30	0.00	0.00	0.00
Participation contrôleur de gestion	120'667.60	125'000.00	136'460.80	11'460.80
Location FISP	0.00	0.00	8'428.60	8'428.60
Total produits accessoires	159'775.90	125'000.00	144'889.40	19'889.40
PRODUITS EXTRAORDINAIRES				
Diss. partielle provision				
Fonds plate-forme SVM-FHV	0.00	0.00	108'515.80	108'515.80
Diss. partielle provision pour				
différences de cours	50'000.00	0.00	0.00	0.00
Total produits extraordinaires	50'000.00	0.00	108'515.80	108'515.80
TOTAL PRODUITS	1'532'105.77	1'457'100.00	1'641'189.31	184'089.31
TOTAL DES CHARGES	1'501'388.10	1'465'718.00	1'599'149.81	133'431.81
BENEFICE DE L'EXERCICE	30'717.67	-8'618.00	42'039.50	50'657.50

A l'assemblée des délégués de la
**Fédération des Hôpitaux
Vaudois - FHV**

Révision/SA/AY
21/2

Affaire traitée par

PRILLY 2007

Lausanne, le 14 mai 2008/gl

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) de votre fédération pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007, que nous reproduisons en annexe.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité exécutif alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Règles de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, dont :

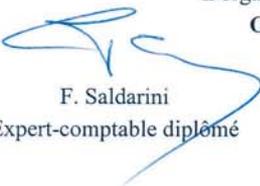
- le total du bilan s'élève à	Fr. 1'115'498.76
et dont :	
- le compte d'exploitation présente pour l'exercice 2007 un excédent de produits de	Fr. 42'039.50

porté en augmentation du compte de capital qui s'élève ainsi à Fr. 455'480.78.

La Réserve FHV demeure sans changement à Fr. 135'030.70.

L'organe de révision

OFISA


F. Saldarini
Expert-comptable diplômé


G. Aeby
Expert en finance
et en controlling diplômé

Annexes : - Bilan
- Compte d'exploitation.

LAUSANNE

Ch. des Charmettes 7
Case postale 7063
CH - 1002 Lausanne
Tél. 021 341 81 11
Fax 021 311 13 51

GENEVE

Rue du XXXI Décembre 8
Case postale 4227
CH - 1211 Genève
Tél. 022 311 24 66

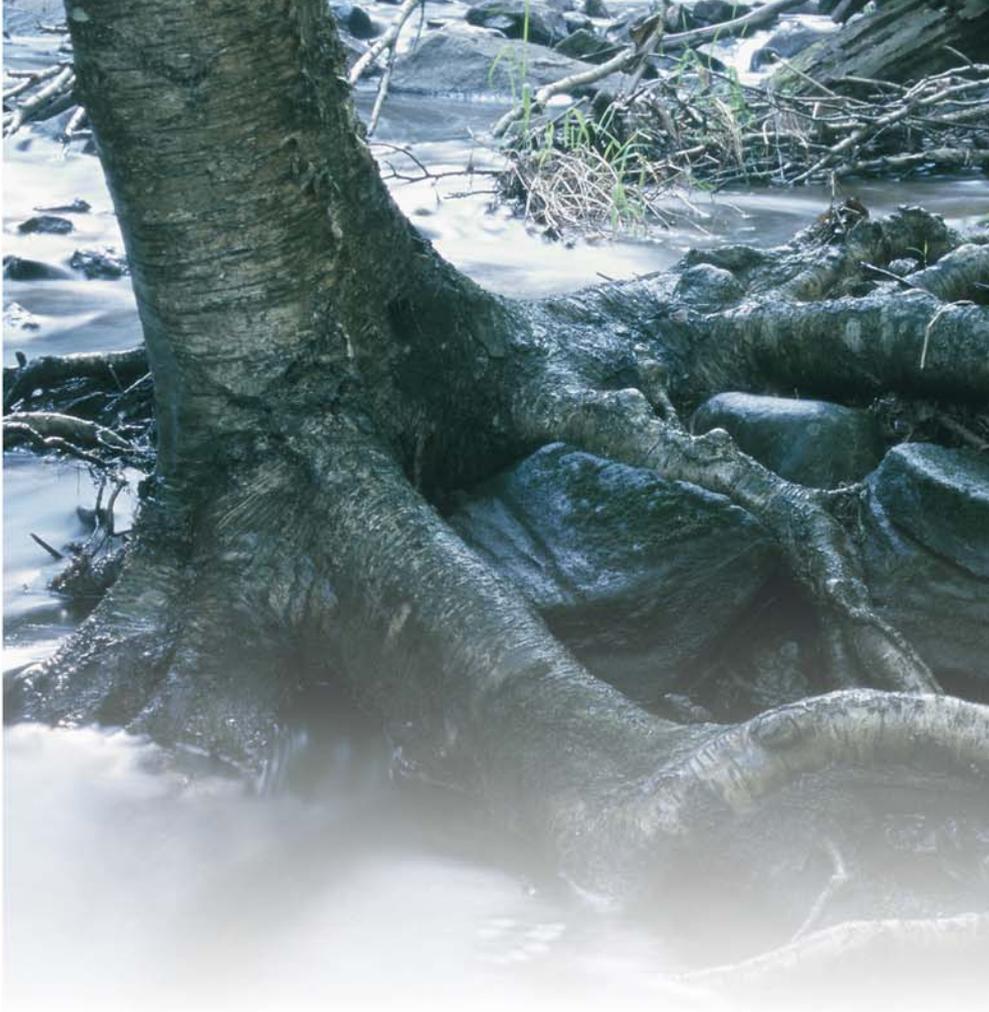
SION

Av. de la Gare 16
Case postale
CH - 1951 Sion
Tél. 027 323 78 18



CHAMBRE  FIDUCIAIRE
Membre

www.ofisa.ch ■ fidu@ofisa.ch



Les forces des hôpitaux de la FHV

En 2007, la FHV regroupe 13 établissements, dont deux établissements intercantonaux, sur l'ensemble du territoire vaudois : des hôpitaux de soins aigus, des centres de traitement et de réadaptation, un hôpital psychiatrique, des institutions spécialisées et des divisions d'hébergement médico-sociales.

La FHV représente plus de la moitié des journées d'hospitalisation du canton. Elle emploie plus de 6'500 collaborateurs.

Sa place centrale dans le système sanitaire vaudois lui confère la responsabilité de contribuer à la maîtrise des coûts de la santé tout en maintenant de hautes exigences de qualité. Pour cela, ses membres s'appuient sur un modèle de gestion performant caractérisé par

- un ancrage fort et une intégration naturelle dans le tissu régional,
- une collaboration efficace avec les autres partenaires locaux,
- des infrastructures efficaces et des équipements modernes et efficients.

Ils peuvent compter sur des compétences humaines motivées grâce à

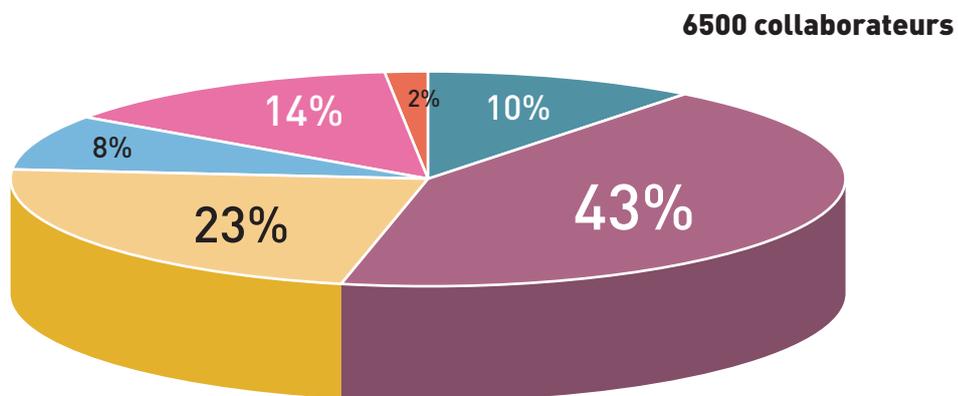
- des conditions de travail attractives,
- des possibilités de formation nombreuses,
- l'autonomie de travail des médecins.

Ils se réfèrent à des valeurs fondamentales communes, à savoir :

- la personne soignée au centre de leur attention,
- la volonté d'être proche de la population,
- la détermination d'être un maillon fort dans une chaîne de prestataires de soins complémentaires,
- l'union et l'indépendance,
- le respect strict des principes de bonne gouvernance et la gestion rigoureuse des fonds publics et privés.

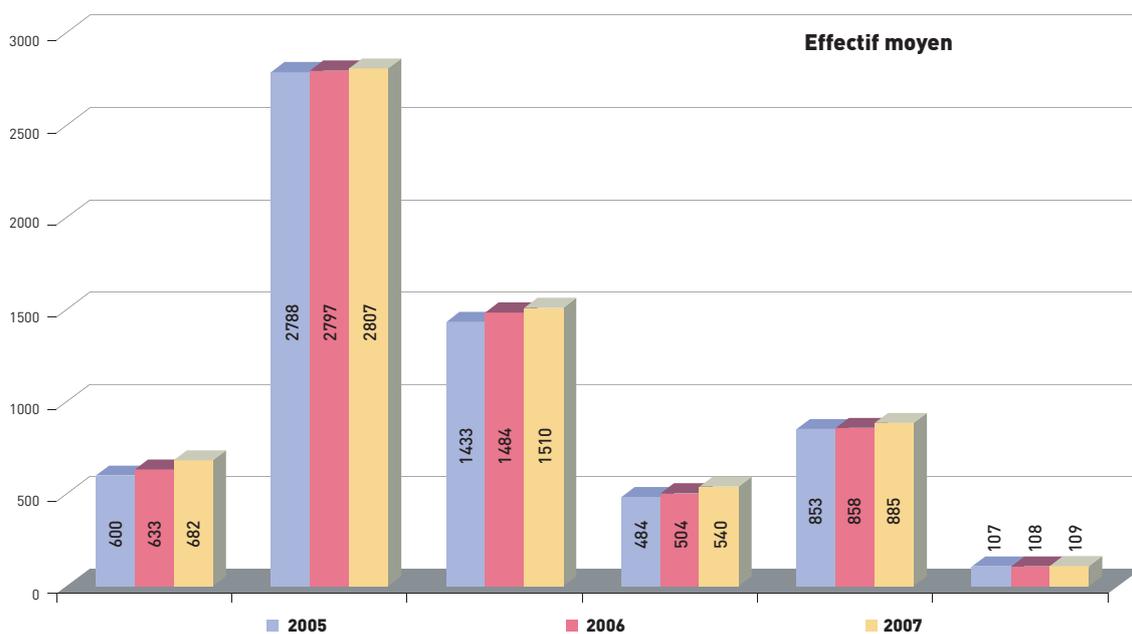
C'est conscients de ces forces que les hôpitaux régionaux privés reconnus d'intérêt public s'engagent avec conviction dans leur deuxième siècle d'existence.

Répartition des collaborateurs des hopitaux de la FHV en 2007



- Soignant secteur soins
- Autres disciplines médicales
- Administratif
- Hôtelier, économat, transports
- Technique, maintenance
- Médecins

Evolution du personnel selon secteur



Liste des établissements membres de la Fédération des hôpitaux vaudois



CSSC Ste-Croix
Rue des Rosiers 29
1450 Ste-Croix
Tél. +41(0)24 455 11 11
Fax +41(0)24 454 43 82
www.cssc.ch

Fondation Plein Soleil
Ch. Isabelle de Montolieu 98
1010 Lausanne
Tél. +41(0)21 651 28 28
Fax +41(0)21 653 09 19

Hôpital de Lavaux
Ch. des Colombaires 31
1096 Cully
Tél. +41(0)21 799 01 11
Fax +41(0)21 799 01 99

EHC - Ensemble Hospitalier de La Côte
Morges, Aubonne, Gilly
Ch. du Crêt 2
1110 Morges
Tél. +41(0)21 804 22 11
Fax +41(0)21 804 28 00
www.ensemblehospitalierdelacote.ch

Fondation Rive-Neuve
Ch. Clos-du-Moulin 20
1844 Villeneuve
Tél. +41(0)21 967 16 16
Fax +41(0)21 967 16 04
www.rive-neuve.ch

Hôpital du Pays-d'Enhaut
1660 Château-d'Oex
Tél. +41(0)26 924 75 93
Fax +41(0)26 924 59 79

**eHnv - Etablissements
Hospitaliers du Nord Vaudois**
Yverdon-les-Bains, St-Loup,
Chamblon, La Vallée, Orbe
Rue d'Entremonts 11
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. +41(0)24 424 44 44
Fax +41(0)24 424 43 67
www.ehnv.ch

**GHOL - Groupement Hospitalier
de l'Ouest Lémanique**
Nyon, Rolle
Ch. Monastier 10
1260 Nyon
Tél. +41(0)22 994 61 61
Fax +41(0)22 994 62 13
www.ghol.ch

Hôpital Riviera
Montreux, Mottex, Vevey
Bd Paderewski 3
1800 Vevey
Tél. +41(0)21 923 40 00
Fax +41(0)21 923 48 06
www.hopital-riviera.ch

Fondation de Nant
1804 Corsier-sur-Vevey
Tél. +41(0)21 925 27 27
Fax +41(0)21 925 27 26
www.nant.ch

Hôpital du Chablais
Aigle, Monthey, Leysin
Ch. du Grand-Chêne
1860 Aigle
Tél. +41(0)24 468 86 88
Fax +41(0)24 468 80 02
www.hopitalduchablais.ch

Institution de Lavigny
1175 Lavigny
Tél. +41(0)21 808 55 81
Fax +41(0)21 808 66 34
www.ilavigny.ch

**HIB - Hôpital Intercantonal
de la Broye**
Payerne, Estavayer-le-Lac
Case postale
1530 Payerne
Tél. +41(0)26 662 80 11
Fax +41(0)26 662 82 62
www.hopital-broye.ch



Fédération des hôpitaux vaudois

Bois de Cery
1008 Prilly
Tél. +41(0)21 643 73 53
Fax +41(0)21 643 73 54
www.fhv.ch



INFORMATIQUE

Bois de Cery
1008 Prilly
Tél. +41(0)21 642 70 30
Fax +41(0)21 642 70 31
www.fhvi.ch